

La parution de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante : Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance du 03 septembre 2019 et signé par le greffier et le maire ou la personne qui présidera cette séance.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE D'ACTON VALE

S.O.
2019-08-19

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil de la Ville d'Acton Vale, tenue à l'Hôtel de Ville d'Acton Vale, lundi le dix-neuvième jour du mois d'août de l'an deux mille dix-neuf à vingt heures (20:00) et à laquelle sont présents :

Monsieur Yves Arcouette, conseiller district no. 1
Madame Suzanne Ledoux, conseillère district no. 2
Monsieur Raymond Bisailon, conseiller district no. 3
Madame Annie Gagnon, conseillère district no. 4
Monsieur Bruno Lavallée, conseiller district no. 5
Madame Pierrette Lajoie, conseillère district no. 6

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Éric Charbonneau.

Madame Nathalie Ouellet, OMA, directrice générale et Madame Maryse Ouellette, greffière adjointe assiste également à cette assemblée.

Rs.2019-08-276

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu d'accepter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 19 août 2019 avec les modifications suivantes :

AJOUTER :

9.2 Soumissions pour l'émission de billets

17.1 Résolution pour autoriser le directeur et technicien en prévention incendie à faire l'achat de détecteurs de Gaz-X-AM 2500 pour trois départements.

REPORTER :

15.2 Adjudication du contrat pour les travaux de construction d'un gymnase multifonctionnel.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2019-08-277

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 05 AOÛT 2019.

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 05 août 2019 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière adjointe est dispensée d'en faire la lecture (art. 333, LCV).

La conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 05 août 2019 tel que rédigé par la greffière.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

CORRESPONDANCE.

Rs.2019-08-278

LETTRE D'ALEXANDRA YERLY – FONDATION TERRY FOX.

Attendu que madame Alexandra Yerly veut tenir un barrage routier à l'angle des rues de Roxton et d'Acton (3 coins), et au coin des rues Notre-Dame et d'Acton (4 coins) le dimanche 15 septembre 2019 de 9h à 14h pour une activité de financement pour la Fondation Terry Fox;

Attendu que madame Yerly demande à la Ville de pouvoir utiliser le parc Donald-Martin pour une journée d'activité de levée de fonds Terry Fox dimanche le 15 septembre de 9h à 15h;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale autorise madame Yerly à tenir une activité de levée de fonds au profit de la fondation Terry Fox à l'intersection des rues de Roxton et d'Acton (3 coins), et au coin des rues Notre-Dame et d'Acton (4 coins) le dimanche 15 septembre 2019, de 9 h à 14 h;

Que la sollicitation soit effectuée conformément aux dispositions du Code de sécurité routière;

Que la Ville d'Acton Vale autorise madame Yerly à utiliser le parc Donald-Martin pour une journée d'activité de levée de fonds Terry Fox dimanche le 15 septembre de 9h à 15h;

Que l'utilisation du parc Donald-Martin n'est pas à usage exclusif à madame Yerly;

Que copie de la présente résolution soit transmise, pour fins d'information, au Service des Travaux publics ainsi qu'à la Sûreté du Québec.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2019-08-279

DEMANDE D'AUTORISATION POUR LA TENUE D'UNE ACTIVITÉ COMMUNAUTAIRE ORGANISÉE PAR CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI.

Attendu que le Carrefour jeunesse-emploi demande l'autorisation pour la réalisation d'une activité de collecte de vélos, soit recycle ton bicycle, en collaboration avec des jeunes de la région d'Acton Vale et d'Action Sport Vélo; dont l'objectif de cette activité est de collecter des vélos usagés afin qu'ils soient réparés et remis à neuf par les employés Action Sport Vélo une entreprise locale;

Attendu qu'une demande est déposée pour l'utilisation du stationnement de la Gare, soit au 960 rue Boulay, afin de réaliser cette activité, qui aura lieu le 21 septembre 2019 de 9h00 à 13h30;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

Que la Ville autorise le Carrefour jeunesse-emploi à utiliser le stationnement de la gare situé au 960 rue Boulay;

Que l'événement devra se dérouler dans le stationnement qui appartient à la ville, tel que démontré sur le plan joint à la présente.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2019-08-280

LETTRE DU CLUB 3 & 4 ROUES DU COMTÉ DE JOHNSON INC.

Attendu que monsieur Jean-Paul Chandonnet, vice-président du Club 3 & 4 roues du comté Johnson inc., soumet une demande d'autorisation de traverses municipales et de circulation longitudinale sur certaines rues, routes et rangs, pour la saison 2019-2020, selon les plans déposés, l'année passée, à la Ville;

Attendu que monsieur Chandonnet a confirmé par écrit, le 12 août 2019 que les traverses demeurent aux mêmes endroits que l'an passé;

Attendu que monsieur Chandonnet soumet également une demande à la Ville pour recevoir l'appui de cette dernière pour l'entretien de la signalisation afin qu'elle demeure adéquate pour la sécurité des quadistes;

En conséquence, le conseiller Raymond Bisailon propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale autorise le Club 3 & 4 roues du comté Johnson inc. à circuler sur certaines rues, routes et rangs de la municipalité et accepte, sur respect des normes du ministère des Transports, les demandes de traverse, pour la saison 2019-2020, selon les plans déposés à la Ville;

Que l'installation et l'entretien de la signalisation routière nécessaires aux demandes de traverses sont à la charge du Club de 3 & 4 roues du comté de Johnson inc.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

RÉSOLUTION POUR AUTORISER DES DÉPENSES EFFECTUÉES PAR DES CONSEILLERS (ÈRE) AINSI QUE LE PAIEMENT DE CES DÉPENSES.

Aucune dépense prévue.

Rs.2019-08-281

RÉSOLUTION POUR ACCEPTER UNE OFFRE DE SERVICE SOUMISE PAR JEAN-YVES TREMBLAY, ARPENTEUR-GÉOMÈTRE – RUE MONTÉE DE LA RIVIÈRE

Attendu que plusieurs contribuables nous ont fait part de leur intention de céder la rue « Montée de la rivière » à la Ville d'Acton Vale;

Attendu que cette rue n'est pas conforme, selon notre plan d'urbanisme;

Attendu que monsieur Jean-Yves Tremblay, arpenteur-géomètre nous a soumis une offre de services, afin d'effectuer le plan de piquetage des futures emprises de cette rue;

En conséquence, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par la conseillère Suzanne Ledoux et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 4 000 \$ plus taxes, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-320-00-419 à Jean-Yves Tremblay, arpenteur-géomètre, afin d'effectuer le plan de piquetage des futures emprises de cette rue à nous céder, s'il y a lieu;

D'autoriser la directrice générale à signer, pour et au nom de la ville, ladite offre de service et tout document pouvant être nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

.....Dépôt des rapports des départements suivants relativement aux achats municipaux :

- a) Greffe municipal et Cour municipale
- b) Services culturels et sportifs
- c) Travaux publics
- d) Direction générale
- e) Bibliothèque municipale
- f) Urbanisme
- g) Trésorerie
- h) Incendie
- i) Traitement de l'eau et épuration des eaux
- j) Ressources humaines

Le conseil prend acte.

**RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE
RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE
400 000 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 26 AOÛT 2019.**

Attendu que, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Ville d'Acton Vale souhaite emprunter par billets pour un montant total de 400 000 \$ qui sera réalisé le 26 août 2019, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
333-2018	400 000 \$

Attendu qu'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence ;

Attendu que, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 333-2018, la Ville d'Acton Vale souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisillon et il est résolu :

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1^{er} alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 26 août 2019;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 26 février et le 26 août de chaque année;
3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère);
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2020.	15 300 \$	
2021.	15 700 \$	
2022.	16 100 \$	
2023.	16 500 \$	
2024.	17 100 \$	(à payer en 2024)
2024.	319 300 \$	(à renouveler)

Que, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2025 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 333-2018 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 26 août 2019), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

SOUSSIONS POUR L'ÉMISSION DE BILLETS

Date d'ouverture :	19 août 2019	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	4 ans et 7 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	26 août 2019
Montant :	400 000 \$		

ATTENDU QUE la Ville d'Acton Vale a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 26 août 2019, au montant de 400 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

15 300 \$	2,05000 %	2020
15 700 \$	2,05000 %	2021
16 100 \$	2,10000 %	2022
16 500 \$	2,20000 %	2023
336 400 \$	2,25000 %	2024

Prix : 98,59100

Coût réel : 2,56597 %

2 - BANQUE ROYALE DU CANADA

15 300 \$	2,59000 %	2020
15 700 \$	2,59000 %	2021
16 100 \$	2,59000 %	2022
16 500 \$	2,59000 %	2023
336 400 \$	2,59000 %	2024

Prix : 100,00000

Coût réel : 2,59000 %

3 - CD D'ACTON VALE-RIVIERE-NOIRE

15 300 \$	2,73000 %	2020
15 700 \$	2,73000 %	2021
16 100 \$	2,73000 %	2022
16 500 \$	2,73000 %	2023
336 400 \$	2,73000 %	2024

Prix : 100,00000

Coût réel : 2,73000 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

En conséquence le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Ville d'Acton Vale accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 26 août 2019 au montant de 400 000 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 333-2018. Ces billets sont émis au prix de 98,59100 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2019-08-284

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT D'UNE FACTURE ÉMISE PAR L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC POUR LES SERVICES OBTENUS DANS LE CADRE DE LA MUTUELLE DE PRÉVENTION SST.

Attendu que l'Union des municipalités du Québec a transmis pour fins de paiement une facture émise pour les services obtenus dans le cadre de la Mutuelle SST, dont le montant total comprend l'ajustement final de 2018 et l'initial pour 2019;

En conséquence, la conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 5 713.49 \$, taxes incluses, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-160-00-419, à l'Union des municipalités du Québec en paiement de la facture portant le numéro 144479 émise le 10 juillet 2019, ce montant comprenant le coût des services incluant l'ajustement final 2018 et initial 2019.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2019-08-285

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE RENOUELEMENT ET LE PAIEMENT DE LA LOCATION D'UN LOCAL.

Attendu qu'il y a lieu de renouveler la location d'un local suite au déménagement des activités du club de gymnastique Les Élans à Wickham;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

D'autoriser le renouvellement d'un local d'un local situé au 1003, rue Principale à Wickham, local de ± 8 000 p² pour une durée de 08 mois, soit du 1^{er} septembre 2019 au 31 mai 2020;

D'autoriser le paiement de 3 485 \$ par mois, plus taxes applicables, à même le poste budgétaire 02-701-90-511, à Centre Industriel Wickham, aux conditions de l'offre de service du 31 juillet 2019;

Le prix du loyer inclut le chauffage, l'électricité ainsi que les taxes municipales et scolaires.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2019-08-286

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE DIRECTEUR ET TECHNICIEN EN PRÉVENTION INCENDIE À FAIRE L'ACHAT DE DÉTECTEURS À GAZ-X-AM 2500 POUR TROIS DÉPARTEMENTS

Attendu que le directeur et technicien en prévention Incendie a demandé deux prix pour l'achat de détecteurs à Gaz-XAm 2500 pour les départements suivants : Travaux publics, Épuration des eaux et service des Incendies;

Attendu que la soumission de la compagnie Boivin & Gauvin est la plus basse;

En conséquence la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'autoriser le directeur et technicien en prévention Incendie à faire l'achat de détecteurs à Gaz-XAM 2500 pour les départements suivants : Travaux publics, Épuration des eaux et service des Incendies à la compagnie Boivin & Gauvin au prix de 10 785 \$ plus taxes;

D'autoriser une dépense d'un montant de 10 785 \$, plus taxes, ainsi que son paiement à même les postes budgétaires 02-390-00-640, 02-414-00-640 et 02-220-00-640.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

VARIA

Rs.2019-08-287

RÉSOLUTION POUR FÉLICITER LES POMPIERS QUI ONT PARTICIPE À LA COMPÉTITION « FIREMAN : LA COMPÉTITION EXTRÊME DE POMPIERS »

La conseillère Annie Gagnon propose et il est résolu à l'unanimité de féliciter l'équipe de pompiers qui a participé à « Fireman : La compétition Extrême de Pompiers, qui a eu lieu dimanche le 11 août dernier au Mont-St-Anne. Mario Daragon, Michaël Chagnon, Olivier Sorel-Parent et Francis Chagnon sont repartis avec une 6^{ième} place.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Rs.2018-08-288

VOTE DE FÉLICITATIONS ET REMERCIEMENTS AUX PERSONNES QUI ONT PARTICIPÉ AUX SUCCÈS DU SHOW DE LA RENTRÉE DESJARDINS D'ACTON VALE.

La conseillère Pierrette Lajoie propose et il est unanimement résolu :

De féliciter et de remercier les membres du Comité organisateur, les employés municipaux et tous les bénévoles du Show de la Rentrée Desjardins d'Acton Vale qui ont participé à l'organisation de cette activité qui a eu lieu les 15, 16 et 17 août 2019.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

PÉRIODE DE QUESTIONS.

Aucune question

La période de questions débute à 20 h 10

Aucune question n'étant formulée, la période de questions se termine donc à 20 h 10.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Le conseiller Bruno Lavallée propose et il est unanimement résolu de lever l'assemblée à vingt heures et vingt heures et dix minutes (20;10).

Éric Charbonneau

Maryse Ouellette

Maire

Greffière adjointe

CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS

Je, Sylvie Guay, trésorière, certifie par la présente que la Ville d'Acton Vale dispose des crédits budgétaires et extra-budgétaires suffisants pour les fins auxquelles les dépenses décrites au présent procès-verbal sont projetées.

Trésorière

Date